

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/04/2016

Réception par le Prefet : 26/04/2016

Publication : 29/04/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-4-3-7

Séance du vendredi 22 avril 2016

TRANSPORTS COMPLÉMENTAIRES LOCAUX : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM POUR L'EXTENSION DU SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE "MOBIRIED" SUR LE BAN DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES : M. ADRIAN, Mme SCHMIDIGER.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS.
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU l'article 28 du décret n° 85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports non urbains de personnes,
- VU la délibération du Conseil général du Haut-Rhin du 10 novembre 2000 relative à la mise en place et au financement de services complémentaires au réseau départemental des transports collectifs,
- VU la délibération n° CG-2013-5-5-1 du Conseil général du Haut-Rhin du 5 décembre 2013 relative à l'adoption des Contrats de Territoires de Vie de deuxième génération,

- VU la délibération n° CG-2015-1-5-1 du Conseil général du Haut-Rhin du 23 janvier 2015 relative à la première révision des Contrats de Territoires de Vie 2014-2019 ;
- VU la délibération n° CP-2013-9-5-9 de la Commission Permanente du 4 octobre 2013 relative à l'approbation de vade-mecum dans le cadre de la deuxième génération de Contrats de Territoires de Vie ;
- VU la convention de délégation d'organisation d'un service public de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de communes du Ried de MARCKOLSHEIM, signée avec le Département du Bas-Rhin le 24 décembre 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention de délégation de compétence avec la Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM, ci-jointe, portant sur l'extension d'un service public de transport à la demande au territoire de la Commune de GRUSSENHEIM, et autorise le Président à la signer et à opérer des modifications mineures le cas échéant.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité